



Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière
B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 81-42
foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr
www.foenseignementagricole.fr

LETTRE OUVERTE à MADAME LA DGER CONCERNANT LES FONCTIONS DE PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTS ADJOINTS DE JURY (PAJ)

Madame la DGER.

Depuis deux ans vos services reconnaissent officiellement que la mission de PAJ est essentielle au bon déroulement des examens.

Il est admis que cette mission ne s'exerce pas ponctuellement, mais que le suivi des établissements est un travail tout au long de l'année.

Dans 2 courriers, la DGER s'est engagée à valoriser cette mission or à ce jour elle n'est toujours pas prise en compte notamment pour l'accès à la classe exceptionnelle.

Suite aux CICC qui se sont tenues dans les différentes régions, les PAJ ont constaté qu'ils ne percevront de vacations ni pour les commissions d'harmonisation ni pour les ateliers délibérations auxquels ils ont participé. Avouez Madame la DGER, que pour les remercier, la DGER ne pouvait pas s'y prendre mieux... Ceci est d'autant plus un comble que la pandémie a donné lieu à un surcroît de travail substantiel accepté sans rechigner.

En conséquence, à ce jour nous demandons :

- que le montant des vacations soit réellement revalorisé, soit sur le nombre, soit sur le montant.
- qu'il soit aussi attribué une vacation par Plan d'évaluation suivi et non pas une par établissement ou diplôme.
- que chaque demi-journée de convocation soit créditée d'une vacation quel que soit le statut sous lequel les PAJ sont convoqués (Chef de centre, Adjoint au chef de centre, Président de Jury ou président adjoint de jury) et quelles que soient les missions qui leurs sont confiées (chef de centre, animation d'atelier de corrections, participation à la CICC, réunion d'harmonisation, animation des ateliers de délibérations).

Les PAJ ont su démontrer leur attachement, leur dévouement au service public de l'Enseignement Agricole. Ils demandent maintenant que leurs missions soient reconnues et valorisées dans les actes et non plus seulement dans les paroles.

Nous tenons à vous informer Madame La DGER que de nombreux PAJ nous font part d'un véritable sentiment de mépris de la part du Ministère et que faute d'une reconnaissance méritée de leur fonction, un mouvement de démission ou de suspension de cette fonction pourrait être envisagé à compter de début juin 2021.

Dans l'espoir que nos demandes retiendront votre bienveillante attention, nous vous prions Madame la DGER d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations

Christine Heuzé

Secrétaire Générale de FO Enseignement Agricole